

Subvention aux associations : la Ville change les règles

Les critères d'attribution de subventions aux associations évoluent pour plus de transparence. Lors du conseil municipal de ce mercredi 7 juillet, l'opposition n'a pas voté cette délibération.

« Les subventions aux associations, ce n'est ni plus ni moins que de l'argent public. Ce n'est donc pas automatique », a insisté le maire de Roanne, Yves Nicolin, mercredi.

La délibération la plus importante de ce dernier conseil municipal d'avant été portait sur les nouveaux critères d'attribution de subventions aux associations.

« Pas de charte, pas de subvention »

Les nouvelles règles visent à gagner en objectivité et en transparence et à s'éloigner du système de la reconduction automatique. « Nous voulons tenir compte de la réalité financière de chacune », a fait remarquer le maire, ajoutant en aparté : « Certaines ont des bas de laine colossaux ! »

D'ailleurs, sur les 650 associations roannaises enregistrées en sous-préfecture, combien sont vraiment actives ? Le chiffre de 200 est avancé par l'adjointe, Marie-Laure Burnichon.

Désormais, pour être éligible



Désormais, pour être éligible à la demande de subvention, l'association doit remplir certains critères généraux, comme être une association loi 1901. Photo d'archives Progrès/Florent PRADEL

à la demande de subvention, l'association doit remplir certains critères généraux : être une association loi 1901, porter un projet qui ne soit ni religieux, ni politique et respectant les libertés publiques, être domiciliée à Roanne, avoir un an d'existence et avoir signé la charte d'engagement réciproque.

« Qu'allez-vous faire si une association refuse de signer cette charte ? », a interrogé

l'opposant Pierre Vaneck. « Pas de charte, pas de subvention », a répondu du tac au tac Yves Nicolin.

2,4 millions d'euros par an pour les associations

Des critères spécifiques ont été définis pour les associations sportives (le nombre de licenciés, l'encadrement, les déplacements et les salariés) ainsi que pour les associations sociales et culturelles. Mais

l'opposante Marie-Hélène Riamon a plaidé pour le retour à un conseil de la vie associative, « comme quand nous étions majoritaires », a précisé la socialiste. La majorité lui a répondu les 27 simulations réalisées avaient donné satisfaction.

L'enveloppe globale restant stable, les six élus de gauche ne se sont pas opposés mais abstenus au moment du vote. Le budget destiné au monde

associatif reste donc fixé à 2,4 millions d'euros par an : une somme qui englobe aussi les appuis techniques (80 associations sont logées gratuitement), les subventions ne représentant que 615 000 €. Enfin, les comptes devront être transmis informatiquement au service de la vie associative, qui va désormais centraliser et instruire toutes les demandes.

Marion GIOUSE